

~ GRANDS PRIX D'ÉLEVAGE ~

Il sera décerné 5 Grands Prix d'Élevage (Lapins, Volailles, Oiseaux de parc, Palmipèdes, Pigeons,) qui recevront chacun un objet d'art. Le classement de ces Grands Prix se fera aux points: ils seront attribués dans chacune des 5 catégories à l'exposant ayant engagé **5 cages** au minimum (avec les 2 sexes) en unité, couple, trio, volière dans la même race et variété et totalisant le plus de points. **L'éleveur devra impérativement indiquer sur sa feuille d'inscription, les 5 cages devant concourir.** Le décompte des Points se fera directement sur la base des points attribués par les Juges.

~CHAMPIONNATS & CHALLENGES~

Championnat Régional du Sud de la France du Pigeon Lahore

Champion Mâle et Femelle Adulte Champion Mâle et Femelle Jeune, Meilleur Ensemble

Championnat Régional du Club Français des Poules Pékin et Cochin

Champion et Vice Champion Mâle, Champion et vice Champion Femelle PEKIN

Championnat Régional du Club Français des Poules Pékin et Cochin

Champion et Vice Champion Mâle, Champion et vice Champion Femelle COCHIN

Championnat Régional de la Poule Marans

*Champion Mâle, Champion Femelle en Grande Race
Champion Mâle, Champion Femelle en Race Naine*

Compétition Régionale de Poules Naines

Champion Mâle, Champion Femelle, Meilleur Ensemble

Challenge Régional du Lapin à Dessin

Meilleur Sujet Mâle, Meilleur sujet Femelle

Partenaire « La Course aux Points » - Saison 2016- 2017.

Participation des éleveurs de lapins, suivant les règles du Lapin Club de France

Partenariat avec FERME et PRONATURA Réunions Techniques Cunicoles, Avicoles et Colombicoles

Confrontation Européenne

Chaque Exposant recevra un souvenir.

Renseignements/Fiches d'inscription: Nicolas Menuet 06.16.02.03.90

Société d'Aviculture de la Côte d'Azur



Grasse

Espace CHIRIS

21-22-23 Octobre 2016

<http://www.ville-grasse.fr/saca>

20^{ème} Exposition Internationale d'Aviculture

COMITE ORGANISATEUR

Président

Jean-Michel PAULIN
Res Emeraudes Topaze F3
69, Av St Exupery

06130 GRASSE – 06 25 49 73 06
Commissaires Administratifs

Max ALBRAND
Micaele CERVERA
Nicolas MENUET
Maguy PAVAN
Isabelle ROCHETTE

Commissaire Général

Nicolas MENUET
128, Impasse de Laveine
06550 La Roquette sur siagne

Commissaires Techniques

Christophe CANDET
Philippe CAUCHI
Manu CLEMENTZ
Pierre DEMANGE
Jeremy PAVAN

REGLEMENT

Article 1. L'exposition qui se tiendra à « **ESPACE CHIRIS** » **Avenue Pierre Semard . 06130 GRASSE** est ouverte à tous les éleveurs, amateurs et professionnels. Seuls les sujets bagués ou tatoués pourront participer au jugement. Les pigeons à caroncules, Frisés et Capucins pourront concourir sans limite d'âge. Les autres animaux devront être nés en **2014, 2015 et 2016.**

Article 2. Les animaux pourront être présentés comme suit:

Lapins	:	à l'unité.
Palmipèdes	:	à l'unité, en couple, en trio ou parquet.
Volailles	:	à l'unité, en trio, ou parquet.
Pigeons	:	à l'unité, en couple si NCP
Faisans et Oiseaux de Parc	:	à l'unité, en couple, ou en volière.

Article 3. Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit:

Unité	:	2,7 €.	Parquet	:	5 €.
Couple	:	3 €.	Volière	:	5 €.
Trio	:	4 €.	Catalogue (obligatoire)	:	5 €.

Article 4. La clôture des inscriptions aura lieu le 30 Septembre 2016, **mais elle pourra intervenir dès que le nombre d'animaux qui pourra être accepté sera atteint par catégorie.** Les feuilles d'inscriptions doivent être adressées impérativement avec le montant des droits à:

Nicolas MENUET 128 Impasse de Laveine- 06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE
nico.carl@hotmail.fr ou saca@netcourrier.com

Les chèques bancaires ou postaux seront libellés au nom de la S.A.C.A.

Article 5. Les animaux devront parvenir au plus tard le jeudi 20 Octobre 2016 avant 18 heures.

Rappel de l'Adresse de l'Exposition,

« ESPACE CHIRIS » Avenue Pierre SEMARD. 06130 GRASSE. Tel: **06.16.02.03.90**

Aucun retour ne pourra se faire par Transporteur.

Article 6. Le Jury sera composé de juges agréés. Les membres du dit jury (juges et élèves juges) ne pourront concourir aux grands prix dans la catégorie où ils officient. Leurs décisions seront sans appel. Les observations avec prédictat seront accrochées aux cages. Aucune publicité sur les cages ne sera tolérée, même après le passage du jury.

Article 7. Les exposants désirant mettre en vente des animaux, sont priés de faire figurer sur la feuille d'inscription, le prix de vente net .Celui-ci sera majoré de 15% à la charge de l'acheteur, au bénéfice de l'exposition et inscrit au catalogue. Les ventes seront effectuées par le Bureau des Ventes et aucune transaction ne pourra se faire en dehors de lui. Tout exposant qui voudrait annuler la mise en vente après le passage du jury, devra verser 15% du prix des animaux visés. Les animaux vendus resteront exposés et ne pourront être enlevés qu'après la clôture de l'exposition. Les animaux disqualifiés ne pourront être

mis en vente après le jugement. Seuls les animaux inscrits au catalogue pourront être exposés. Les N.C.P ne pourront être acceptés pour les races reconnues aux standards.

Article 8 . Les animaux exposés sont soumis aux prescriptions générales des Services Vétérinaires. Tout animal déclaré suspect sera retiré de l'exposition. Les Volailles, Pigeons et Oiseaux de Parc, devront impérativement avoir été vaccinés au moins 3 semaines avant l'exposition, contre la maladie de Newcastle (Paramyxovirose), avec les Produits agréés DDPP (DSV) . Un contrôle Sanitaire et Documentaire sera effectuée à l'arrivée des Animaux.

Un certificat de vaccination conforme à la DGAL/SDSPA/MCSI/N2003-8175 du 23/10/2003 de la DGAL devra être joint à la fiche d'inscription.

Le respect documentaire et actif de cette Note de Service devra être total et sans faille. Elle peut être obtenue, si nécessaire, auprès de votre DDPP (DSV).

Article 9. Le Comité Organisateur de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux, mais il ne pourra être tenu responsable des décès, erreurs ou dommages de quelque nature que ce soit. Les exposants par le fait de leur inscription, adhèrent au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

Article 10 .Le Comité Organisateur se réserve le droit de refuser la participation totale ou partielle, ainsi que l'entrée de l'exposition de telle ou telle personne et ce, sans avoir à se justifier.

Organisation générale:

Lundi 17, Mardi 18 et Mercredi 19 octobre : Montage de cages.
Jeudi 20 octobre : Réception des Animaux jusqu'à 18h.
Vendredi 21 octobre de 8h à 12 h: Opérations du Jury.
Vendredi 21 octobre de 13h30 à 18h : Visite des écoles et ouverture au public.
Vendredi 21 octobre à 18h30 : Inauguration
Samedi 22 octobre et Dimanche 26 octobre : Ouverture au public.(8h30->18h30)
Samedi 22 Octobre à 18h Chapitre de la Rabouillère
Dimanche 23 octobre: Remise des prix à partir de 11 heures..

Le désengagement des animaux se fera le Dimanche 23 Octobre après 18 heures, uniquement en présence d'un commissaire.

~ PRINCIPALES RECOMPENSES ~

5 Grands Prix de l'exposition, dans les catégories **PIGEONS, LAPINS, VOLAILLES, ... OISEAUX DE PARC, PALMIPÈDES,** parmi lesquels sera choisi le:
GRAND PRIX de la Ville de GRASSE.

Il sera décerné 24 G.P.H, si toutefois les catégories sont méritantes.

LAPINS GRANDES RACES	LAPINS RACES MOYENNES
LAPINS PETITES RACES	LAPINS A FOURRURES CARACTERISTIQUES
LAPINS NAINS	COBAYES POILS LONGS
COBAYES LISSES	OISEAUX DE PARC
CANARDS D'ORNEMENT	CANARDS DOMESTIQUES
VOLAILLES RACES FRANCAISES	VOLAILLES RACES ETRANGERES
VOLAILLES RACES NAINES	PIGEONS DE FORMES RACES FRANCAISES
PIGEONS DE FORMES RACES ETRANGERES	PIGEONS CARONCULES
PIGEONS TYPE POULE	PIGEONS BOULANTS
PIGEONS TAMBOURS	PIGEONS CRAVAIRES
PIGEONS DE COULEUR	PIGEONS DE STRUCTURE
PIGEONS DE VOL	TOURTERELLES